

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, PAR INTÉRIM
MINISTRE DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT, COMMENTANT LES TRAVAUX
DU CONSEIL DES MINISTRES :**

- Institution de trois Comités interministériels, respectivement chargés de la justice, du processus de transition démocratique et de la bonne gouvernance**
- Aucun nouveau parti politique n'a été autorisé mais les services compétents étudieront tout dossier à ce sujet conformément à la législation en vigueur**

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, par intérim ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, a commenté hier les travaux du Conseil des ministres, au cours d'un point presse. Voici le texte intégral du commentaire :

"Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui mercredi 17 août sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat.

SUITE EN PAGE 3



Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, par intérim ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, commentant les travaux du Conseil des ministres :

- Institution de trois Comités interministériels, respectivement chargés de la justice, du processus de transition démocratique et de la bonne gouvernance
- Aucun nouveau parti politique n'a été autorisé mais les services compétents étudieront tout dossier à ce sujet conformément à la législation en vigueur

Suite de la page 1

Au cours de cette réunion, le Président du Conseil Militaire-pour la Justice et la Démocratie a donné au gouvernement des instructions relatives à l'impérieuse nécessité d'accorder un intérêt particulier à la situation des citoyens et à leurs conditions de vie et de veiller constamment à trouver des solutions à leurs problèmes et à leurs préoccupations.

Il a insisté sur l'honnêteté, le dévouement, le sérieux et la compétence dans la gestion des affaires publiques, soulignant la nécessité d'accorder une priorité particulière aux secteurs de la santé, de l'enseignement et l'ensemble des services sociaux en rapport avec la vie quotidienne des citoyens.

Il a également engagé l'ensemble des travailleurs du secteur public à travailler avec sérieux, à respecter les horaires de travail définis, à faire preuve d'assiduité et de rigueur dans l'accomplissement des obligations professionnelles.

Le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, a indiqué qu'en dépit du fait que le gouvernement est accaparé par les priorités relatives à la préparation des élections et les étapes du processus de transition, il ne doit aucunement perdre de vue les questions quotidiennes des citoyens. L'exécution du programme de développement et le suivi méthodique et régulier des services publics.

Dans ce cadre, il a mis l'accent sur la nécessité pour l'Etat d'honorer ses engagements vis-à-vis de nos partenaires au développement et de réaliser les programmes définis dans les délais prévus.

Le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, a déclaré qu'il est indispensable de relever le pouvoir d'achat des citoyens, d'améliorer leurs conditions de vie et d'œuvrer constamment au rapprochement de l'administration des citoyens.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- Projet portant institution d'un Comité interministériel chargé du processus de la transition démocratique.

Ce comité est chargé de proposer l'ensemble des mesures et dispositions à même de garantir le bon déroulement des élections prévues, en concertation avec les partis politiques et structures de la société civile reconnus.

Il s'agit des questions soumises au référendum constitutionnel telles que définies par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et conformément au calendrier électoral et aux dispositions qui garantissent la régularité, l'honnêteté et la transparence des opérations du scrutin, notamment la création d'une commission nationale électorale indépendante.

S'agissant des délais définis à ce sujet, l'article 4 de ce décret stipule que le comité interministériel soumettra au Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et au Conseil des ministres un rapport dans un délai de deux mois, comportant les mesures et dispositions proposées lesquelles feront l'objet d'une large concertation avec les partis politiques et organisations de la société civile reconnus ou qui viendraient à l'être conformément à la législation en vigueur.

Le Conseil des ministres a approuvé un autre projet de décret portant institution d'un comité interministériel chargé de la justice.

Ce comité devra proposer l'ensemble des mesures nécessaires pour la mise sur pied d'un système judiciaire caractérisé par l'équité et l'efficacité et ce, en concertation avec le corps de la magistrature et l'Ordre National des Avocats, à travers :

- la réaffirmation de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la garantie de celle-ci et en particulier la reconnaissance de l'indépendance personnelle et fonctionnelle des magistrats ;

- la rationalisation de l'organisation judiciaire pour rapprocher la justice des justiciables, la garantie de l'efficacité des décisions de justice, la célérité du traitement des dossiers, la disponibilité des textes de lois, l'encouragement des mécanismes qui interviennent avant la saisine des cours, des voies alternatives pour le règlement des contentieux et le renforcement du suivi par l'administration judiciaire ;

- la réactualisation et l'adaptation des lois en axant sur leur simplifica-

tion et leur codification ;

- la formation et le perfectionnement des magistrats et des auxiliaires de la justice ;

- la mise en place de l'infrastructure nécessaire et l'affectation des ressources indispensables, en particulier celles relatives à la gestion des tribunaux et aux émoluments des magistrats.

Compte tenu des délais fixés, l'article 4 de ce décret précise que ce comité interministériel présentera au Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et au Conseil des Ministres, dans un délai de deux mois, un rapport comprenant les mesures proposées qui feront l'objet d'une large concertation avec les partenaires concernés.

Le gouvernement a également adopté dans sa réunion d'aujourd'hui un troisième projet de décret portant institution d'un comité interministériel chargé de la bonne gouvernance.

Ce comité est chargé de proposer dans les meilleurs délais les mesures nécessaires pour assurer un système efficace de bonne gouvernance en concertation avec le secteur privé et les organisations de la société civile.

Ces mesures concernent :

- la garantie de l'égalité pour tous en matière d'accès aux fonctions, aux marchés et services publics et la valorisation de l'intérêt général dans l'action administrative ;

- la promotion des Droits de l'Homme ;

- l'amélioration des performances de l'administration et des relations de l'appareil administratif avec les citoyens ;

- la lutte contre la corruption, le détournement des fonds publics ainsi que toutes les formes de gabegie et l'ensemble des infractions d'ordre économique et financier ;

- l'amélioration de la situation des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

- le renforcement du contrôle administratif et judiciaire en s'assurant de leur efficacité ;

- la promotion de la décentralisation, de la concertation et de l'approche participative en tant que style d'administration ;

- la promotion du secteur privé et de la société civile et de leur participation dans un processus basé sur la bonne



gouvernance et la transparence.

Compte tenu des délais fixés, l'article 4 de ce décret stipule que le comité interministériel présentera au Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et au Conseil des ministres dans un délai de deux mois un rapport sur cette question comprenant les mesures proposées qui feront l'objet d'une large concertation avec le secteur privé et les organisations de la société civile.

L'adoption de ces 3 décrets marque le démarrage de l'action gouvernementale dans le domaine de la gestion du processus démocratique transitoire. Elle traduit également les priorités fixées au gouvernement par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie.

Je vous remercie."

En réponse à une question relative à la reconnaissance du parti Hamed, le ministre a déclaré : "La direction des Affaires Politiques et des Libertés Publiques du ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications n'a délivré jusqu'à présent aucun récépissé d'autorisation provisoire ou définitive ni au parti que vous avez évoqué ni à un autre.

Les services compétents du ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications sont ouverts et étudient tous les dossiers relatifs à ce sujet conformément aux lois en vigueur.